



PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction
Départementale
des Territoires

**INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES
DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES MAJEURS**

COMMUNE DE LAVARS

Avertissement : seuls les plans de zonage papier des documents approuvés ont une valeur réglementaire

Carte réalisée en application de l'article R.111.3 du code de l'Urbanisme

— DEPARTEMENT de L'ISERE —

Service Départemental RTM - Restauration des Terrains en Montagnes
Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 22 21 54

Direction Départementale de l'Agriculture
42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 09 41 09

Direction Départementale de l'Équipement
9, Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tel: 47 74 18

RISQUES NATURELS

COMMUNE DE LAVARS

zoning en application de l'article R.111.3 du code de l'urbanisme

N°INSEE 208

LEGENDE

INONDATIONS	
11	Zone submersible de fond de vallée - Construction réglementée
12	Zone inondable par ruissellement sur versant - Construction autorisée sous conditions
2	Zone marécageuse - Construction autorisée sous conditions
CRUES TORRENTIELLES	
3	Zone de débordement des torrents - Construction interdite (sauf conditions particulières)
4	Zone d'instabilité du lit - Construction interdite
GLISSEMENTS de TERRAINS	
51	Glissements importants - Construction interdite
52	Glissements de faible ampleur et terrains de stabilité douteuse - Construction autorisée sous conditions
AVALANCHES-ÉBOULEMENTS	
61	Zone dangereuse - Construction interdite
62	Zone de moindre risque - Construction autorisée sous conditions
EFFONDREMENTS	
7	Zone d'effondrements - Construction réglementée

NOTA : Construction réglementée=interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.
 Geologue: MOULIN . C / Dessinateur: BESSON . L / Établi: 06 1987 / Modifié: 05 1990 / Approuvé: 198
 ÉCHELLE: 1 / 10000